



Revalorisation IFSE : Les encadrants de proximité oubliés !

FO JUSTICE DÉNONCE UNE INÉGALITÉ INACCEPTABLE

COMMUNIQUÉ :

➤ Un ministère à deux vitesses ou une reconnaissance à géométrie variable

Le ministère a décidé de réserver une majoration IFSE aux encadrants des services centraux et des états-majors.

« Etats-Majors » ... une appellation sortie du chapeau pour justifier une prime à géométrie variable, mais surtout au détriment des encadrants de proximité.

Ces « états-majors », selon la nouvelle appellation, délèguent pourtant de plus en plus de tâches sur les services déconcentrés, confirmant une inégalité de traitement d'autant plus flagrante.

Alors que, de facto, les encadrants des établissements pénitentiaires, SPIP, des services et unités de la PJJ, des juridictions, en sont tout bonnement exclus.

Pour **FO Justice**, c'est une nouvelle démonstration du mépris affiché envers les personnels d'encadrement qui font tourner également, chaque jour, les services de proximité.

FO JUSTICE AVAIT PRÉVENU !

Lors des groupes de travail, nous avons dénoncé cette orientation.

Mais l'administration a choisi de passer outre.

▶ Résultats :

La seule « avancée » cette année pour les encadrants, outre les Attachés d'administration centrale, est l'attribution de cette majoration aux SA de l'administration centrale et aux Attachés et SA des « états-majors », selon des critères évidemment « sélectifs ».

➤ Une inégalité de traitement inacceptable

Les SA et Attachés au sein des différentes structures de proximité exercent eux aussi de véritables fonctions managériales. Et ce, dans des conditions très souvent, pour ne pas dire trop souvent, complexes, tendues et exposées :

- Encadrement d'équipes
- Coordination du service
- Gestion quotidienne des urgences
- Astreintes, contraintes et tensions permanentes, etc....



Les exclure de la revalorisation, c'est nier la réalité du travail. Il n'est pas acceptable que le ministère distingue deux catégories d'encadrant selon leur adresse postale.

Ce n'est pas la première fois que le ministère décide de créer des bonus sectorisés sans dialogue social. **Ce procédé inéquitable doit cesser.**

FO Justice exige :

- ▶ L'extension de la majoration de l'IFSE à l'ensemble des encadrants, quelle que soit leur affectation
- ▶ Une reconnaissance équitable des responsabilités exercées dans tous les services
- ▶ Une politique indemnitaire juste, fondée sur les fonctions réelles, pas sur la localisation

FO JUSTICE RESTE ET RESTERA MOBILISÉ

Nous avons porté, portons et continuerons de porter cette revendication auprès du Secrétariat Général du ministère.

Les encadrants de proximité — en établissements pénitentiaires, SPIP, services et unités de la PJJ ou en juridictions — ne sont pas des encadrants de seconde zone.

Ils sont, eux aussi, essentiels au bon fonctionnement du service public de la Justice.

FO Justice défend l'égalité de traitement, la reconnaissance et la revalorisation de tous les personnels administratifs.

FO Justice – Là où d'autres causent, NOUS AGISSONS.

▶ **Rejoignez FO Justice – Faites-vous entendre !**

